

CANTON DU VALAIS  
ARRONDISSEMENT DU BAS-VALAIS

COMMUNE DE CHAMONSON

FOLIO N°6 Vérines

## CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al.2 et art.13, al.1 de la loi fédéral sur les forêts

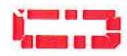
### LEGENDE :



Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâti et leurs environnements immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre.



Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâti



Limite de la zone à bâti ou similaire

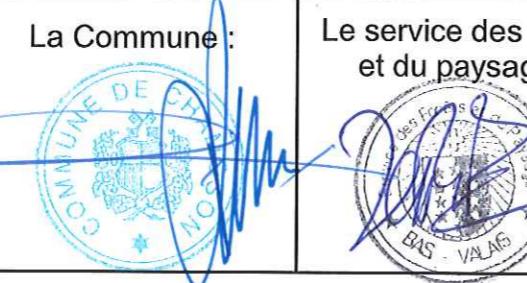
Le Géomètre :



L'Ingénieur forestier :



La Commune :



Le service des forêts et du paysage :



Riddes, le 10.12.2014

1:1000

6022.34

Homologue par le Conseil d'Etat  
en séance du ..... 17 AOUT 2016 .....

Droit de sceau: Fr. ..... 180.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

